RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2023 sous le numéro de dépôt 60

**CARMA**

Société anonyme au capital de 23.270.000 euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 4 - 8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**02 DECEMBRE 2022**

Le 02 décembre 2022 à 15 heures 15,

Les administrateurs se sont réunis en séance par visioconférence ainsi que le permettent les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sur convocation régulière.

**Sont présents et assistent au conseil par visioconférence :**

| | |
|---|---|
| * Benjamin DUBERTRET | Président du Conseil d'Administration et Administrateur |
| * MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES représentée par Daniel BELIKI<br><br>* COVEA COOPERATIONS représentée par Arthur DENOUVEAUX | Administrateurs |

**Est absente et excusée :**

| | |
|---|---|
| * Arpineh CHOLAKIAN | Administratrice représentée par Benjamin DUBERTRET |

**Assistent également à la réunion :**

| | |
|---|---|
| * Fabrice LECUYER | Directeur Général non Administrateur |
| * Éric LAYIGUI<br>* Elodie LEVEAU CHANAL | Membres du Comité Social et Economique |
| * Bruno MURCIA<br>* Nicolas TONDINI<br>* Bruno PRADERE-NIQUET<br>* Carine ZIMOLONG | Invités |

La moitié au moins des administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Benjamin DUBERTRET préside la séance.

Carine ZIMOLONG remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**NOMINATION DE BRUNO MURCIA EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Le conseil d'administration se voit tout d'abord rappeler que Monsieur Jean-François HOUDOU a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 1er février 2022.

Sur proposition du Directeur Général de la Société, il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la nomination de Monsieur Bruno MURCIA, actuel Directeur Technique du Groupe Carma, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société pour remplacer Monsieur Jean-François HOUDOU.

Monsieur Bruno MURCIA se présente à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Après avoir étudié la diversité des connaissances, des compétences et des expériences du candidat et après délibérations, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de nommer Monsieur **Bruno MURCIA** en qualité de Directeur Général Délégué de la société, en remplacement de Monsieur Jean-François HOUDOU, à compter de ce jour, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ce, sous réserve de l'absence d'opposition de l'ACPR conformément à l'article L.612-23-1 du code monétaire et financier.

Le conseil d'administration constate que Monsieur Bruno MURCIA devient ainsi dirigeant effectif de la société au sens des articles L 322-3-2 et R 322-168 du code des assurances.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que de ceux réservés au Conseil d'administration, Monsieur Bruno MURCIA, en sa qualité de Directeur Général Délégué, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Bruno MURCIA déclare accepter l'ensemble de ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement tous pouvoirs au cabinet ESPACE FORMALITES situé à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fabrice LECUYER
Directeur Général

*Le signataire reconnait et convient expressément (i) qu'il a signé le présent document par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, (ii) que cette signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite, (iii) que le présent document signé électroniquement constitue l'original des présentes, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, (iv) que l'identité du signataire a été valablement établie et (v) que le présent document signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un écrit sur support papier.*